

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

2B (Haute Corse)

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de Conseillers**

En exercice

7

Présents

6

Votants

7

Absents

1

Exclus

0

Date de Convocation :
20/06/2026

Date d'affichage :
26/06/2026

OBJET

Demande de subvention à la CDC pour la restauration du portail d'entrée du cimetière.

RESULTAT DU VOTE :

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

De la commune de

PRATO DI GIOVELLINA

Séance du

26 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vendredi 26 juin à 14 h 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur José SIMONI, Maire de la commune.

Etaient présents: José SIMONI- Chantal FRATACCI- Pasquin NASICA -Ginette MONTESINO- Patrick TONIAL – Josette GRAZIANI - Pierre NASICA

Absents : Josette GRAZIANI qui a donné procuration à Chantal FRATACCI.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le conseil municipal désigne Madame Chantal FRATACCI en qualité de secrétaire de séance.

Le Maire expose au Conseil municipal que le portail du cimetière communal est aujourd'hui dans un état de dégradation avancé. Fortement affecté par la corrosion, ses battants ne sont plus correctement alignés et sa fermeture est assurée par un système de fortune. Ce portail ancien en fer forgé présente un intérêt réel patrimonial et mérite une restauration complète afin de retrouver son aspect d'origine et assurer une fermeture sécurisée.

Dans cette perspective, le maire a sollicité l'entreprise de Ferronnerie **ALBERTINI** Spécialisée dans ce type de restauration. Afin d'assurer une cohérence esthétique de l'entrée du cimetière, il est également proposé de remplacer l'ancien gare du corps aujourd'hui rouillé et déformé.

Le devis proposé par la ferronnerie ALBERTINI s'élève à :
4 611 euros HT et 5 072 euros TTC

Le maire propose de solliciter une aide financière auprès de la CDC pour réaliser ce projet dont le plan de financement serait le suivant :

Participation de la CDC sous forme d'une subvention à hauteur de 80% du montant HT des travaux. Soit **3 680 euros**.

Participation de la commune :

20% restants soit : **931 euros**

La TVA soit : **461 euros**

Soit un total pour la commune de : 1 392 euros

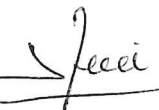
Le Maire demande au Conseil Municipal d'en délibérer ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, Décide

D'approuve la réalisation de ce projet ainsi que son plan de financement et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de la CDC pour obtenir la subvention souhaitée.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire



José SIMONI

